

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1629 portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications représentants de l'Etat.

n° 1629

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
18 juin 1967

Numéro JO
n° 11 du 10/10/1967

Date du numéro
10 octobre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — L'arrêté n° 1185 du 16 octobre 1957, désignant les représentants de l'Etat au Conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications du Territoire, est abrogé.

Art. 2

— Sont désignés en qualité de représentants de l'Etat au Conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications du Territoire Français des Afars et des Issas : A titre de membres titulaires

- le Chef du Service des Finances de l'Etat : — le Trésorier-Payeur du Territoire Français des Afars et des Issas ; — le Chef d'Etat-Major du Commandant supérieur des Forces armées du Territoire Français des Afars et des Issas À titre de membres suppléants : — l'adjoint au Chef de service des Finances de l'Etat: — le Fondé de pouvoir du Trésorier-Payeur ; — le Sous-Chef d'Etat-Major du Commandant supérieur des Forces armées du Territoire Français des Afars et des Issas.